

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 avril 2026 s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël BOIS, son Maire, conformément aux dispositions du code général des Collectivités territoriales (articles L 2121-7 à L 2121-34).

Étaient présents

Joël BOIS, Alexandre RASZKA, Brigitte DUC, Moktar AICHE, Alice ANDRE, Philippe HENNEGHIEN, Rose Alba SAUL, Xavier SUDZINSKI, Sabrina ADAMEK, Christophe CHASSOT, Fatima AYACHI, Aurore BECOURT, Hakim KAZDABI, Ludivine CHARLIER, André LAGACHE, Amélia D'OTTAVIO, Cédric GAPE, Yveline MARY-VERBEURGT, Lahcen BOUDJOUDI, Cathy LANDRAGIN, Dominique CARDON, Martine SAUGNIER, Olivier HONOREZ, Grégory LELONG, Khadija KHALIL, Marie-Christine VERMES-VANHULST, Carole MILLET, Bruno BIADALA, Thibault LEFEVRE.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire aimerait rendre un hommage à un ancien conseiller municipal, quelqu'un de très important dans la vie de la commune, Monsieur Marcel BELURIER. Ils ont été très nombreux à lui rendre hommage. C'est un hommage mérité car Marcel était non seulement un élu municipal mais aussi quelqu'un d'investi au niveau des associations et des sapeurs-pompiers. Il demande donc de bien vouloir observer une minute de silence.

Ensuite, il indique qu'une élue était absente pour raisons médicales le jour de l'installation du Conseil municipal : il remet donc officiellement l'écharpe d'adjointe à Madame Rose Alba SAUL.

L'appel nominal des membres présents est effectué par M. Hakim KAZDABI qui a dénombré 29 conseillers présents et constaté que le quorum est atteint.

Monsieur Hakim KAZDABI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2026

M. le Maire demande s'il y a des questions et passe au vote.

M. Grégory LELONG indique qu'il y a des fautes sur les dates, notamment la dernière page : 23 mars 2025.

M. le Maire indique qu'ils vont modifier, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE - ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire explique que s'il y a des questions, il faudra les poser à l'ancien Maire car celles-ci ont été prises pendant l'ancienne mandature.

Décision du Conseil : Le conseil prend l'acte.

DELEGATION DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire explique que ce sont les délégations données par le Conseil municipal au Maire dans le cadre de ses missions. Il y a le minimum pour qu'il n'y ait pas trop de décisions prises sans que cela passe par le Conseil municipal.

M. Thibault LEFEVRE demande s'ils peuvent détailler les points non retenus qui sont les points 19,23,25,30 et 31 sur la page 5 du document.

M. Alexandre RASZKA répond que les intitulés sont sur les premières pages. En, effet, la 1^{ère} partie de la délibération liste toutes les possibilités.

M. le Maire demande s'il y a d'autres remarques, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

DELEGATION DE L'ASSEMBLEE AU MAIRE AUTORISANT CE DERNIER A RECOURIR A L'EMPRUNT

M. le Maire explique qu'il s'agit de la possibilité donnée au maire de recourir à l'emprunt dans la limite de 2 000 000 d'euros ; sachant que l'emprunt est voté au moment du budget. Il rappelle que ce n'est pas parce que c'est au budget qu'on emprunte forcément. Il demande s'il y a des remarques.

M. Thibault LEFEVRE se rappelle que, sur le mandat précédent, c'était un montant de 1 000 000 euros.

M. le Maire n'a plus de souvenirs du mandat précédent, mais de toute façon tout passe en Conseil municipal, donc ils n'emprunteront pas sans en parler au Conseil municipal.

M. Thibault LEFEVRE le remercie pour sa réponse.

Mme Carole MILLET explique que, dans la délibération, il est indiqué que le Conseil municipal sera informé. Elle comprend qu'il n'y aura plus de vote.

M. le Maire répond que si, ils vont voter, que c'est écrit comme ça par rapport à la délibération, mais il y aura toujours un vote en Conseil municipal. Il rappelle que, de toute façon, tous les emprunts sont indiqués dans le projet de budget donc il n'y a pas de souci là-dessus.

M. le Maire explique ensuite qu'ils vont essayer de faire un maximum de points au Conseil municipal pour que tout le monde soit au courant des choses qui vont se passer. C'était une

promesse qu'ils ont fait aux électeurs et cette promesse sera tenue. Il demande ensuite s'il y a d'autres remarques.

Décision du Conseil : Le conseil adopte cette délibération par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme VERMES-VANHULST, M. LELONG, Mme KHALIL et M. LEFEVRE)

AUTORISATION PERMANENTE ACCORDEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE ET, EN CAS DE BESOIN, SE PORTER PARTIE CIVILE AU NOM DE LA COMMUNE – DESIGNATION D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE POUR EXERCER LES MEMES FONCTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-26 DU CGCT

M. le Maire explique qu'il est proposé d'accorder au maire l'autorisation permanente d'ester en justice pendant la durée de son mandat et d'accorder au maire l'autorisation de se porter partie civile au nom de la commune, et ce en cas de besoin, et de saisir tout avocat pour se faire représenter.

M. le Maire demande si l'assemblée souhaite voter à bulletin secret ou y renoncer pour désigner le représentant de la commune, en dehors du maire si le maire est inquieté. Il demande donc qui est pour le vote à main levée. UNANIMITE.

M. le Maire ajoute qu'il propose M. Alexandre RASZKA en tant que représentant de la commune et demande s'il y a des remarques, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Maintenant, M. le Maire précise qu'il faut voter pour l'autorisation qui est accordée au maire de se porter partie civile au nom de la commune, et ce en cas de besoin, et de saisir tout avocat pour se faire représenter.

M. le Maire demande s'il y a des remarques, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

FIXATION DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire explique qu'il est proposé d'arrêter au nombre de 2 les commissions dont le paramètre est repris ci-après : Affaires générales et Jeunesse Sports Associations. Il rappelle que les commissions municipales ne sont pas obligatoires dans une ville de moins de 10 000 habitants. Ils ont choisi de ne faire que 2 commissions car ils souhaitent mettre en place des moments de travail pour pouvoir ouvrir davantage ces réunions, pour que cela ne soit pas « sclérosé » à simplement les élus. Ils veulent vraiment travailler avec un maximum de personnes, c'est aussi une chose qui était annoncé donc des groupes de travail seront créés.

M. le Maire ajoute que le prochain groupe qui va être créé, concernera les fêtes et cérémonies, cela permettra d'inviter non seulement le Conseil municipal, mais aussi d'autres personnes qui peuvent être experts dans les différents domaines.

M. le Maire revient sur les 2 commissions : ils ont choisi de fixer à 11 le nombre de représentants de membres titulaires de ces commissions. Les représentations se font comme suit :

- La liste ensemble et autrement pour Condé : 9 sièges
- La liste Condé, avec élan et ambition : 1 siège
- La liste tous pour Condé : 1 siège

M. le Maire demande s'il y a des remarques.

Mme. Carole MILLET a une petite remarque pour la commission Jeunesse, sports et associations : elle ne comprend pas pourquoi l'adjointe à la culture et l'adjoint au patrimoine n'apparaissent pas dans les associations.

M. le Maire répond que le mot « association », est large donc il n'y a pas de raison que cela rentre dedans. Le terme « associations » reprend les thématiques culturelles, sportives, etc. Quand ils indiquent « sports » c'est l'organisation du sport sur la commune.

Mme Carole MILLET indique que l'adjointe n'y apparaît pas alors qu'elle est concernée. Quand on parle de culture, c'est toutes les associations et il y en a beaucoup.

M. le Maire explique que c'est un choix qu'ils ont fait mais cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas envie de travailler sur la culture, bien au contraire.

Mme Carole MILLET indique que c'est juste une question car pour elle c'était logique.

M. le Maire répond que c'est légitime de poser des questions et c'est légitime qu'ils y répondent : il n'y a pas de souci là-dessus.

M. le Maire propose ensuite que les différents groupes donnent leurs représentants.

M. Thibault LEFEVRE a une petite question sur les précédentes commissions. Lors du précédent mandat, il y avait une place plus importante donnée aux représentants des oppositions notamment. Il y avait plus de commissions : rayonnement, travaux, affaires générales, culture et social. Si ses souvenirs sont bons Il y avait 3 à 4 représentants des oppositions qui intégraient ces commissions. Lors de la campagne électorale, il rappelle que M. le Maire a tenu un discours noble, disant qu'ils allaient accorder une place importante au discours et à l'opposition. Il demande donc s'il est possible d'augmenter ce nombre de sièges de la part des différents groupes, notamment au moins avoir 2 sièges par groupe pour pouvoir représenter les différents groupes lors de ces commissions. Étant donné qu'il n'y a plus que 2 commissions, il s'interroge également sur les modalités par rapport au groupe de travail qui peut, il l'espère, être intéressant et au profit de tout le monde. Pour ces commissions, finalement, ils ont réduit drastiquement la présence des oppositions dans ces commissions.

M. le Maire répond qu'ils n'ont rien réduit : c'est la proportionnelle. Comme ce sont des commissions officielles, ils sont obligés de respecter la loi : c'est pour ça que les groupes de travail vont permettre justement d'ouvrir à plus de personnes, mais aussi pour ça qu'ils n'ont pas voulu non plus multiplier les commissions officielles. Il y aura beaucoup plus de monde sur les groupes de travail et ils seront forcément invités. Ils ne seront pas simplement là pour étudier les points des conseils municipaux, ils le seront sur des sujets importants, par

exemple un qui les inquiète, à savoir la rénovation de la Salle Saint Exupéry. S'il y avait eu un groupe de travail en amont ou dans une commission, peut-être qu'ils n'en seraient pas là aujourd'hui. Après sur la proportionnelle, ce sont les habitants qui ont voté donc il faut respecter leur vote mais sachant que là aussi, dans les commissions si vous avez un représentant par groupe, il pourra être porte-parole. Le but est d'éviter d'être simplement une première chambre d'enregistrement du Conseil municipal.

M. Thibault LEFEVRE répond que ce sera lui pour la commission des affaires générales et M. Grégory LELONG pour la commission Jeunesse, sports et associations.

Mme Carole MILLET intégrera la commission des affaires générales et M. Bruno BIADALA Jeunesse, sports et associations.

M. le Maire énonce ensuite les membres de chaque commission. Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de voter à main levée.

Liste des membres :

Commission Affaires Générales	Commission Jeunesse, Sports, Associations
Président de droit : Joël BOIS	Président de droit : Joël BOIS
Alexandre RASZKA	Moktar AICHE
Brigitte DUC	Sabrina ADAMEK
Philippe HENNEGHEN	Fatima AYACHI
Fatima AYACHI	Olivier HONOREZ
Dominique CARDON	Ludivine CHARLIER
Aurore BECOURT	Cédric GAPE
André LAGACHE	Amélia D'OTTAVIO
Akim KAZDABI	Akim KAZDABI
Thibault LEFEVRE	Grégory LELONG
Carole MILLET	Bruno BIADALA

CREATION DE POSTE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

M. le Maire rappelle que ces délégations sont données par le maire en application des articles L2122-18 et L2122-19 du CGCT. Elles subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées. Les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions, peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil municipal dans les limites prévues par l'article 2 de l'article L2123-24, c'est à dire le montant total des indemnités

maximales susceptibles d'être alloué au maire et aux adjoints. Il ajoute que, lors de l'installation du Conseil du 28 mars dernier, le Conseil a décidé la création de 8 postes d'adjoints et a procédé à leur élection, le maximum autorisé pour la strate dans laquelle se situe la commune étant de 8. Il précise enfin que les 8 adjoints ont fait l'objet d'arrêtés de délégation de fonction respectivement dans les domaines suivants :

- Alexandre RASZKA, finances, budget, commande publique, transfrontalier, archives, tourisme et patrimoine,
- Brigitte DUC, cohésion sociale, solidarité intergénérationnelle et logement,
- Moktar AICHE, attractivité économique et commerciale et citoyenneté,
- Alice ANDRE, état civil, élection, cimetière, fêtes et cérémonies,
- Philippe HENNEGHEN, prévention et sécurité,
- Rose Alba SAUL, enseignement et développement culturel,
- Christophe CHASSOT, travaux voirie, espaces verts, développement durable et urbanisme
- Sabrina ADAMEK, sport et base de loisirs.

Considérant que les adjoints au maire sont tous titulaires d'une délégation et que certains domaines d'intervention ne sont pas couverts, il est par conséquent proposé à l'Assemblée la création de 14 postes de conseillers municipaux délégués :

- Xavier SUDZINSKI, conseiller municipal délégué au développement touristique et transfrontalier,
- Fatima AYACHI, conseillère municipale déléguée à la santé et les seniors,
- Aurore BECOURT, conseillère municipale déléguée au handicap,
- Hakim KAZDABI, conseiller municipal délégué à la jeunesse et au Conseil municipal des enfants,
- Ludivine CHARLIER, conseillère municipale déléguée à l'enfance et la petite enfance,
- André LAGACHE, conseiller municipal délégué à l'intergénérationnel et les relations aux EHPAD,
- Amélia D'OTTAVIO, conseillère municipale déléguée au bien-être animal,
- Cédric GAPE, conseiller municipal délégué aux quartiers et à la proximité,
- Evelyne MARY-VERBEURGT, conseillère municipale déléguée à l'inclusion numérique et la participation citoyenne des aînés,
- Lahcen BOUDJOURI, conseiller municipal délégué à l'enseignement secondaire et au Conseil local de développement,
- Cathy LANDRAGIN, conseillère municipale déléguée à l'enseignement primaire,
- Dominique CARDON, conseiller municipal délégué à l'accessibilité,

- Martine SAUGNIER, conseillère municipale déléguée au développement rural,
- Olivier HONOREZ, conseiller municipal délégué à la chasse et la pêche.

M. le Maire propose aussi un vote à main levée. Il ajoute une petite explication pour Mme Carole MILLET concernant le Conseil des aînés que son équipe ne va pas garder sous la même forme mais qu'ils vont le faire évoluer en Conseil de développement local pour que les aînés soient toujours concernés.

M. Bruno BIADALA trouve surprenant d'avoir 14 délégués, et trouve que cela fait beaucoup. Il se souvient qu'à l'époque, en 2020, M. Joël BOIS avait dit que 8 c'était beaucoup : là c'est 14. Il ajoute qu'il n'a rien contre ça mais, dans l'attribution des délégations, il lui semble qu'il y a des doublons et il se dit qu'il y a des choses qui ne peuvent pas être détachées du reste. Il prend par exemple : seniors et handicap, il y a 5 délégations qui reprennent un peu cela : M. AYACHI (santé seniors), Mme BECOURT (handicap), M. LAGACHE (relations avec les EHPADs), Mme MARY-VERBEURGT (participation citoyenne des aînés) et M. CARDON (accessibilité).

M. le Maire répond que, pour eux, les seniors sont importants. Ils parlent toujours des seniors mais ce ne sont pas les mêmes choses, il y a des choses différentes et c'est pour ça qu'ils ont multiplié, pour être sûrs de n'oublier personne.

M. Bruno BIADALA explique que c'est plus pour la lisibilité, que ce soit pour les citoyens, les agents : quel est l' élu référent ? C'est pareil pour les écoles : il y a primaire, maternelle, et lycée, collège. Il explique que cela paraît moins lisible, même s'il sait bien qu'ils cherchent à faire au mieux. Il ajoute qu'ils ont bien vu que la coordination entre chaque élu est parfois compliquée donc s'ils multiplient les acteurs, il craint que ce soit compliqué.

M. le Maire répond que c'est tout à fait louable d'avoir un avis comme ça.

M. Bruno BIADALA ajoute une petite chose aussi concernant la délégation de M. LAGACHE ; pour lui il y a un problème de subordination : le fait que cet élu soit représentant de la ville à L'EHPAD où il travaille n'est pas cohérent.

M. le Maire répond que cela peut paraître bizarre mais il n'y a rien de bizarre au contraire. Ils ont vraiment quelqu'un qui est à l'intérieur d'un EHPAD, c'est pour justement faire le lien entre les 2 EHPAD pour vraiment qu'il y ait quelqu'un qui connaît le métier par cœur. Si le directeur de l'EHPAD revient vers nous en disant qu'il y a un souci par rapport à cela, on étudiera la question mais je l'ai rencontré, il est au courant.

Mme MILLET explique qu'il y a un problème de transparence parce que juridiquement on peut le faire, mais l'EHPAD se trouve quand même à Condé et elle s'inquiète aussi pour les déports de certaines décisions parce que Monsieur LAGACHE va devoir prendre des décisions pour l'EHPAD et donc il ne faut pas confondre son rôle professionnel et sa fonction d' élu. Elle trouve cela ambigu. Pareil pour Monsieur AICHE qui est commerçant, vous êtes compétent et je sais déjà que vous œuvrez beaucoup. J'ai pu l'entendre dans Condé, mais il est commerçant à Condé et on avait fait une remarque dans le mandat précédent avec un autre adjoint qui était aussi commerçant, donc juridiquement c'est possible c'est votre choix mais il faudrait être très vigilant.

Monsieur le Maire est conscient qu'il y aura des remarques qui seront faites à bon escient et en tiendra compte. Et pour rassurer un peu Bruno, il précise qu'il a été décidé de travailler

avec les élus en grande transversalité, ce qui n'existait peut-être pas avant. C'est vraiment pour toucher toutes les catégories, les gens habitants Condé, les seniors notamment, parce cela a manqué. Et quand on parle de Madame AYACHI, elle est professionnelle de la santé dont celle des seniors. Par son expérience elle était habituée de se rendre chez les seniors pour les soigner et aussi de retrouver des gens qui étaient souvent seuls. Monsieur le Maire passe la parole à Mme AYACHI.

Propos inaudibles... Mme AYACHI explique que quand on parle de personnes âgées, vous pouvez avoir des personnes âgées avec des problèmes d'accessibilité ou de handicap..., En leur rendant visite il est possible de les orienter et le fait d'être 4 ou 5 conseillers cela permettra de mieux travailler et d'être référent de la santé et idem dans le domaine du sport où l'on doit veiller à ce que les certificats soient aux normes. C'est une liaison entre les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées.

Madame MILLET souligne qu'il ne faut pas remplacer les agents. L'élu doit rester à sa place, il ne doit pas empiéter sur leur travail. En ce qui concerne les seniors, elle est totalement d'accord. Ils sont très importants et nous avons de nombreux seniors à Condé mais estime qu'ils rencontreront des difficultés avec 5 référents.

Madame AYACHI répond qu'ils viennent commencer, il va y avoir un état des lieux des personnes âgées. Elle va se rendre personnellement à leur domicile afin de connaître leurs besoins et ainsi savoir ce que l'on pourra leur apporter. Les cartes des différents référents seront distribuées. En tant qu'infirmière libéral, elle s'est rendu compte de la négligence envers les personnes âgées, de la situation catastrophique et du fait que les médecins ne veulent plus se déplacer au domicile.

Madame MILLET dit que la ville doit être facilitatrice. Il sera impossible de tout faire, cela va être compliqué. L'enseignement est éclaté et ne se découpe pas, c'est une vision globale. En partenariat avec l'éducation nationale, il faut faire la passerelle entre le primaire et le secondaire et espère que tout sera coordonné.

Madame DUC estime que ça va être leur point fort parce que son groupe travaille ensemble. Elle voudrait insister sur le fait que le groupe travaille en équipe et qu'il y aura un référent. Elle reprend l'exemple du domaine de la santé dont Fatima et Joël ont parlé : il y aura un référent handicap, le handicap peut arriver aux jeunes comme aux moins jeunes. Concernant les personnes âgées, un référent santé sera en relation avec Fatima etc... Elle pense que chacun jouera un rôle bien défini. Le référent sera présent. Il y aura 5 d'interlocuteurs au lieu d'un et c'est une force car il sera au courant de la situation. Avec toute cette communication, cela se passe très bien. Elle termine en précisant qu'ils travailleront tous ensemble.

Madame MILLET ajoute qu'il ne faut pas se disperser. Le mandat dure 6 ans, il faut de la coordination. Elle ne met pas en doute le groupe qui est très soudé, mais étant enseignante elle ne trouve pas cela logique.

Madame KHALIL a une question concernant la délégation de Monsieur Lahcen BOUDJOURI. Elle a bien compris les multitudes de référents pour être sûr d'avoir les informations, alors que l'on sait que les écoles primaires sont portées par la commune, les collèges par le département et les lycées par la région et souhaite donc savoir à quoi correspond le terme enseignement secondaire, lequel n'est pas porté par la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du collège et du lycée. Il a participé cette semaine au Conseil d'administration du lycée et du collège qui sont dans l'attente d'avancer de la même façon qu'avec l'ancienne municipalité. C'est un travail collaboratif mais non financier étant donné que ce n'est pas de notre compétence, ils seront accompagnés sur des actions qui peuvent être mises en place, comme le besoin de matériel. La collaboration doit se faire sur des projets, un exemple : le lycée manque de salle de sport. La conseillère présente a affirmé après discussion que le Conseil Régional pourra nous accompagner lors de création de projet sur les établissements secondaires.

Madame KHALIL répond que participer d'un point de vue collaboration, c'est normal. Ceux sont des écoliers qui intègrent finalement les établissements, comme la souligné Madame MILLET, les collégiens étaient nos écoliers. Elle se demande pourquoi attribuer une délégation pour des établissements qui ne sont pas portés par la commune et se demande finalement quel est le rôle du conseiller délégué car finalement l'adjoint à l'éducation est déjà présent pour cela.

Monsieur le Maire : c'est notre choix.

Monsieur Lahcen BOUDJOUDI pense que l'opposition est frustrée de la manière dont nous travaillons, il pense que c'est novateur et trouve toujours intéressant de s'y atteler. Les passerelles, on les pratique, on les pratique encore. Il pense que pour une commune où il y a des établissements primaires, un collège, un lycée, c'est très important de s'y attacher et le travail collaboratif, il pense savoir faire. Il rappelle que dans sa délégation, il y a le comité local de développement. Il pense que chacun pourra amener sa pierre à l'édifice et faire avancer les choses, et que s'ils décident de s'opposer constamment, il en va ainsi mais en essayant d'être opérationnel et d'avancer ensemble. Si l'on est tous ici autour de la table, c'est pour faire avancer les choses.

Madame KHALIL explique ne pas s'opposer pour s'opposer, mais il est vrai quand on voit 14 Conseillers délégués pour une commune d'environ 10 000 habitants et que l'on compare toutes les communes de France - effectivement, il n'y a pas de texte réglementaire contrairement aux adjoints – on peut s'interroger quand on voit la multiplicité de toutes les délégations d'autant plus quand il y a une délégation qui normalement ne devrait pas être portée par la commune puisqu'elle l'est déjà à la fois par le département et par la région.

Monsieur BOUDJOUDI insiste sur le fait que c'est un travail collaboratif.

Madame KHALIL demande à ne pas mal interpréter ses propos : Ils travaillaient déjà avec le collège et le lycée, il n'est absolument pas question de ne pas collaborer avec eux, elle dit juste qu'attribuer une indemnité financière mensuelle au frais du contribuable pour une délégation qui normalement n'est pas portée par la commune pose question.

Monsieur BOUDJOUDI répond que ce qui la bloque c'est la participation financière, on va donc changer l'intitulé et le remplacer par comité local de développement et dessous en additif enseignement secondaire si cela lui convient.

Monsieur le Maire souhaite mettre un terme au débat. Il s'agit d'une enveloppe qui est divisée. Il a entendu les remarques, fera un bilan et des modifications si cela ne fonctionne pas. C'est le début du mandat, les choses vont être faites autrement et il est conscient que

tout ne sera pas parfait mais va faire en sorte que cela fonctionne. Il rassure Mme MILLET en affirmant que les agents ne seront pas oubliés. Il a conscience que ces derniers étaient en grande souffrance pendant plusieurs années et fera au mieux pour qu'ils puissent travailler sur des projets en même temps.

Madame MILLET demande s'il y a une erreur sur la délégation sur le développement rural.

Monsieur le Maire répond que non, le développement rural existe dans notre ville, qui est pour moitié rurale et moitié urbaine, il est normal que l'on s'occupe de la ruralité, les agriculteurs existent

Mme MILLET rappelle les mots de Monsieur le Maire quand il était dans l'opposition : « il faut être digne d'avoir une délégation » et les lui retourne. Elle rappelle qu'une délégation ce n'est pas une reconnaissance, c'est une responsabilité envers les habitants.

M le Maire répond qu'il ne faut pas faire de procès en amont et que les élus sont prévenus que si le travail n'est pas fait, la délégation sera revue.

Madame VERMÉS s'adresse plus particulièrement à Madame SAUL en charge de l'enseignement et du développement culturel pour savoir si le développement culturel sera rattaché à l'enseignement aux enfants ou si cela n'a rien à voir. Elle souhaite savoir ce qui est entendu par développement culturel.

Madame SAUL répond qu'elle voudrait les rattacher : Organiser plus de choses entre la médiathèque et les écoles, faire participer l'enseignement à la culture et l'enseignement

M. BIADALA intervient sur la délégation chasse et pêche et demande pourquoi ne pas avoir mis le motocross avec la délégation chasse et pêche pour faire un trio.

M. le Maire répond que ce ne sont pas les mêmes attentes, le motocross est une association de Condé qui fonctionne sur un terrain qui n'est pas Condéen.

M. BIADALA répond qu'il faut l'expliquer à son président.

M. le Maire explique qu'il y a eu un achat du terrain par la Fédération française de motos, un engagement du maire de Condé à l'époque en affirmant qu'il allait accompagner le développement du terrain de motocross et notamment l'agglo, et c'était Madame LETARD qui en était présidente, et qui lors de sa visite l'a annoncé en grande pompe. Et aujourd'hui on voit que le moto club de Condé est toujours aussi ennuyé pour mettre en place sa compétition annuelle, il n'y a toujours pas d'électricité et c'est navrant. Il devait être mis en place un mur anti bruit qui a été fait avec des végétaux, ce qui est pas mal mais qui n'enlève pas les bruits. C'étaient des engagements pris par notre collectivité de rattachement et qui n'ont pas été tenus. C'est la raison pour laquelle il nous paraissait normal d'avoir une délégation Chasse et pêche pour essayer de ramener du bon sens des 2 côtés et il fait confiance à Olivier qui est un chasseur et qui connaît bien la nature. Il a déjà commencé le travail. On va remettre tout le monde autour de la table afin d'apaiser les tensions dans cette situation parfois conflictuelle entre les 2 associations.

M. LEFEVRE ajoute avoir été membre du club et membre du bureau pendant plusieurs années, avant de partir quelques années sur d'autres terres. Il se souvient que l'eau a été apportée sur le terrain de cross il y a un certain temps, pas sous la mandature de Grégory Lelong, on ne va pas revenir sur le passé mais c'était lors d'un événement, un championnat

du monde de sidecar cross en 1992 où justement il y avait des besoins techniques au moto club et notamment il y avait eu l'apport d'eau et cela avait fait débat par rapport à l'enveloppe financière que cela avait représenté. La commune n'a pas non plus ignoré les événements du moto club puisque régulièrement, il y avait aussi un travail sur la communication qui était fait et la prise en compte des affiches, des tickets d'entrée, la mise à disposition de barrières, la mise à disposition d'une benne pour le tri des déchets. Quand on sait qu'on est à environ 150 euros voir, 160 euros la tonne de déchets, ce n'est pas rien. C'était au frais du contribuable, Il y avait également les agents municipaux qui intervenaient aussi pour leur donner une aide logistique quant à la préparation du terrain avant l'événement, la tonte des talus, la mise à disposition de tracteurs les agents municipaux pourront en témoigner. Ça s'est fait régulièrement donc il n'y a pas eu non plus un abandon total du moto club lors de ces événements. Enfin voilà, pas un abandon total, ils n'ont pas été laissés de côté mais peut-être pas à la hauteur de ses exigences. On avait proposé au président de monter un dossier de subvention notamment auprès de l'ancienne députée Béatrice Descamps qui se rendait régulièrement et annuellement à la manifestation et qui l'a invité aussi à proposer un dossier de subvention. M LEFEVRE était le seul élu lors du précédent mandat, qui n'intervenait pas sur les échanges associatifs ainsi que sur les attributions de subventions puisque sa délégation n'était pas concernée.

Monsieur le Maire ne dit pas qu'il n'y avait pas d'accompagnement sur les manifestations, ça s'est toujours fait mais ce sont les promesses qui ont été faites et notamment par la présidente de l'Agglo, sur le développement du terrain. Des promesses sur les aménagements n'ont pas été tenues lors de l'achat de terrain par la Fédération française de moto. Étant donné que sur ce terrain-là les aménagements ne peuvent pas être entrepris par la ville de Condé car nous ne sommes pas propriétaire, on aurait pu espérer une implication plus forte de l'agglo qui n'est jamais arrivée.

M. LEFEVRE espère qu'il y aura un travail de fait avec Valenciennes métropole pour accompagner plus largement le terrain et donc proposer des solutions qui correspondent aux attentes du club.

M. le Maire le demandera car estime que le club est hyper attractif, quand on voit le nombre de camping-cars qui viennent au moment des compétitions. Il va pousser dans ce sens et invite M LEFEVRE à le rejoindre pour les négociations.

M. LEFEVRE le remercie pour cette proposition et souhaite revenir sur les délégations. Il attend juste de voir, en espérant que ça portera ses fruits. Il espère que ça fonctionnera : de son expérience sur le mandat précédent, il a vu qu'au début il y avait un véritable élan de transversalité, d'envie de faire, mais que parfois c'est un peu plus compliqué. Comme le disait Mme KHALIL, on n'est absolument pas contre la collaboration avec les établissements secondaires, on s'interrogeait simplement sur l'intitulé qui alimente une indemnité.

M. le Maire met fin au débat puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte cette délibération par 23 voix POUR et 6 CONTRE (Mme VERMES-VANHULST, M. LELONG, Mme KHALIL, M. LEFEVRE, Mme MILLET, M. BIADALA)

INDEMNITES DE FONCTION

Monsieur le Maire présente la délibération.

M. BIADALA souligne dans certaines communes, les élus des groupes minoritaires ont une indemnité ce à quoi M le Maire répond se souvenir d'une période où les élus d'opposition n'avaient rien non plus.

Décision du Conseil : Le conseil adopte cette délibération par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme VERMES-VANHULST, M. LELONG, Mme KHALIL, M. LEFEVRE)

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Monsieur le Maire présente la délibération puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire présente la délibération puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DU BUREAU DES ADJUDICATIONS – DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal procède au vote des membres de la CAO.

Sont élus au vote à main levée :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Alexandre RASZKA	Moktar AICHE
Brigitte DUC	Sabrina ADAMEK
Christophe CHASSOT	Dominique CARDON
Akim KAZDABI	André LAGACHE
Thibault LEFEVRE	Marie-Christine VERMES-VANHULST

Mme Yveline MARY-VERBEURGT est désignée à l'UNANIMITE en tant que suppléante du Maire.

COMITE SOCIAL TERRITORIAL - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal procède au vote des membres du CST.

Sont élus au vote à main levée :

Titulaires	Suppléants
Dominique CARDON	Aurore BECOURT
Alice ANDRE	Cathy LANDRAGIN
Rose Alba SAUL	Philippe HENNEGHIEN
Fatima AYACHI	Lahcen BOUDJOUDI
André LAGACHE	Xavier SUDZINSKI
Grégory LELONG	Thibault LEFEVRE

FORMATION SPECIALISEE EN MATIER DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal procède au vote des membres de la F3SCT.

Sont élus au vote à main levée :

Titulaires	Suppléants
Dominique CARDON	Aurore BECOURT
Alice ANDRE	Cathy LANDRAGIN
Rose Alba SAUL	Philippe HENNEGHIEN
Fatima AYACHI	Lahcen BOUDJOUDI
André LAGACHE	Xavier SUDZINSKI
Thibault LEFEVRE	Khadija KHALIL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ELECTION DES DELEGUES AUPRES DU CA

Le Conseil Municipal fixe A L'UNANIMITE à 16 les membres du Conseil d'Administration du CCAS dont 8 membres issus du Conseil Municipal.

3 listes ont fait acte de candidature :

Liste « Ensemble et autrement pour Condé » : Brigitte DUC, Fatima AYACHI, Moktar AICHE, Dominique CARDON, Martine SAUGNIER, André LAGACHE, Aurore BECOURT, Akim KAZDABI.

Liste « Condé avec élan et ambition » : Mme VERMES, M. LELONG, Mme KHALIL et M. LEFEVRE.

Liste « Tous pour Condé » : Carole MILLET et Bruno BIADALA.

M. Akim KAZDABI et Mme Khadija KHALIL sont désignés assesseurs.

Le scrutin a lieu à bulletin secret.

L'élection donne le résultat suivant :

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Sièges à pourvoir : 8

Quotient Electoral (QE) = suffrages exprimés / sièges à pourvoir = 3,625

	Suffrages obtenus	Attribution au quotient (1)	Attribution au plus fort reste (2)	Total
« Ensemble et autrement pour Condé »	23	23/3,625 = 6,34 Soit 6 sièges	Reste 1, 25	6
« Condé avec élan et ambition »	4	4/3,625 = 1,10 Soit 1 siège	Reste 0,375	1
« Tous pour Condé »	2	2/3,625 = 0,55 Soit 0 siège	Reste 2 (plus fort reste) Soit 1 siège	1

(1) Suffrages obtenus/QE

(2) Suffrages obtenus – (sièges de la répartition x QE)

PROCLAME élus les membres suivants :

MEMBRES ELUS
Brigitte DUC
Fatima AYACHI
Moktar AICHE
Dominique CARDON
Martine SAUGNIER
André LAGACHE
Marie-Christine VERMES-VANHULST
Bruno BIADALA

ÉTABLISSEMENT A CARACTERE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL, MAISON DE RETRAITE DU PAYS DE CONDE, ELECTION DES DELEGUES AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur André Lagache et Madame Fatima Ayachi en tant que délégués titulaires.

Mme MILLET trouve assez ambigu de désigner Monsieur LAGACHE par rapport à son emploi.

M ; LAGACHE assure qu'il sera transparent sur toutes les décisions.

Pour M. LELONG ce n'est pas légal de siéger en tant qu'agent hospitalier titulaire.

Décision du Conseil : Le conseil adopte cette délibération par 23 voix POUR et 6 CONTRE (Mme VERMES-VANHULST, M. LELONG, Mme KHALIL, M. LEFEVRE, Mme MILLET, M. BIADALA)

ÉTABLISSEMENT A CARACTERE SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET EDUCATIF, L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF LA CIGOGNE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Aurore BECOURT titulaire et Madame Fatima AYACHI suppléante.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

CONSEIL SYNDICAL DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE MIROIR

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Mokhtar AICHE titulaire et Madame Alice ANDRE suppléante.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE, DESIGNATION DES MEMBRES.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée pour la liste des représentants comme suit : le maire ou son représentant (président), 2 adjoints au maire, Christophe CHASSOT et Sabrina ADAMEK, 5 conseillers municipaux, Dominique CARDON, Aurore BECOURT, André LAGACHE, Thibault LEFEVRE et Carole MILLET. Il y aura aussi 3 fonctionnaires en lien avec les thématiques abordées et les représentants des différentes associations.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.

Monsieur le Maire précise que la commission pour les communes comptant plus d'une liste en présence au Conseil municipal est de 5 conseillers municipaux répartis comme suit : 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau, 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la 2e et la 3e liste.

Il est proposé de désigner Alexandre RASZKA, Moktar AICHE, Alice ANDRE, Grégory LELONG et Carole MILLET membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE GAZ DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, DESIGNATION DES DELEGUES.

Il est proposé de désigner Monsieur Xavier SUDZINSKI et Philippe HENNEGHIEN titulaires, et Brigitte DUC Suppléante.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PARC NATUREL REGIONAL

Il est proposé de désigner Monsieur Alexandre RASZKA, délégué titulaire et Monsieur Xavier SUDZINSKI, délégué suppléant.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PUBLIC LOCAL - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JOSQUIN DES PRES

M. le Maire explique qu'il est proposé de désigner Alexandre RASZKA Cathy LANDRAGIN en titulaires et Lahcen BOUDJOURDI et Ludivine CHARLIER en suppléants. Il demande s'il y a des questions, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE DU PAYS DE CONDE

M. le Maire propose de désigner Lahcen BOUDJOUDI et Philippe HENNEGHEN en titulaires et Cathy LANDRAGIN et Ludivine CHARLIER en suppléantes. Il demande s'il y a des remarques.

Mme Carole MILLET réalise la même remarque : l'adjointe à l'enseignement n'est ni dans l'un ni dans l'autre. Elle indique que ce n'est pas logique.

M. le Maire répond qu'ils ont une logique et qu'un jour ils comprendront ; quand Condé va se développer, ils comprendront. Puis, il passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

ECOLE CATHOLIQUE JEANNE D'ARC - CONTRAT D'ASSOCIATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Maire propose de désigner Lahcen BOUDJOUDI et demande s'il y a des remarques, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS DE LA REGION DE VALENCIENNES (ACSRV) - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Maire propose de désigner Madame Sabrina ADAMEK comme titulaire et Madame Rose Alba SAUL comme suppléante.

Mme Carole MILLET rappelle qu'ils ont un conseiller délégué à la proximité, Cédric GAPE ; elle pense qu'il aurait été plus judicieux qu'il soit au Centre social, surtout avec le comité des usagers, c'est quand même de la proximité. C'est leur choix aussi.

M. le Maire explique qu'ils sont ici sur le Conseil d'administration des centres sociaux, donc c'est au niveau plus large. Il ne s'agit pas de Condé. Ils sont sur des choix qui sont plus larges que les choix locaux.

Mme Carole MILLET rappelle que c'est de la proximité.

M. le Maire lui rappelle qu'en terme de proximité, qu'auparavant, ils ont enlevé au centre social les petites vacances pour les remettre à la ville.

Mme Carole MILLET répond que ce n'est pas de son ressort.

M. le Maire lui répond que c'était la majorité précédente.

Mme Carole MILLET répond que c'est du passé.

M. le Maire lui répond qu'il est d'accord et qu'ils font table rase. Puis, il passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**ASSOCIATION DES COMMUNES MINIERES DU NORD – PAS-DE-CALAIS -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AUX ASSEMBLEES GENERALES**

M. le Maire propose de désigner un suppléant qui siègera à défaut de la présence de M. le Maire ou de M. le 1^{er} adjoint. Il propose madame Fatima AYACHI. Il demande s'il y a des remarques, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**ASSOCIATION DES ESPACES FORTIFIES DES HAUTS DE FRANCE - DESIGNATION
DES REPRESENTANTS**

M. le Maire explique qu'ils doivent désigner 2 délégués titulaires auprès du Conseil d'administration de l'association. Il souhaite désigner Alexandre RASZKA et Xavier SUDZINSKI.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA CHAINE DES TERRILS - DESIGNATION
D'UN REPRESENTANT**

M. le Maire propose de désigner monsieur Christophe CHASSOT en tant que représentant. Il demande s'il y a des remarques, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

ASSOCIATION SYNEO – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

M. le Maire propose de désigner Joël BOIS en titulaire et Christophe CHASSOT en suppléant. Il demande s'il y a des remarques.

M. Grégory LELONG est enfin content que M. le Maire soit représentant dans un organisme partenaire.

M. le Maire répond à l'ancien Maire qu'il est représentant dans tous les organismes. Par modestie, il ne s'est pas cité à chaque fois. Puis il passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DU SECRETARIAT PERMANENT
POUR LA PREVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES (S3PI) DU HAINAUT
CAMBRESIS DOUAISIS**

M. le Maire propose comme titulaire Monsieur Christophe CHASSOT et comme représentant suppléant Monsieur Xavier SUDZINSKI. Il demande s'il y a des remarques, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL ET LA PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES EN MATIERE D'EAUX PLUVIALES (ADOPTA)– DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

M. le Maire propose de désigner Monsieur Xavier SUDZINSKI. Il demande s'il y a des remarques, puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

COMITE LOCAL D'AIDE AUX PROJETS INTERCOMMUNAUX (CLAP) – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

M. le Maire souhaite désigner comme représentant titulaire, Monsieur Hakim KAZDABI et représentant suppléant, Monsieur Cédric GAPE. Il demande s'il y a des remarques et précise qu'ils sont dans une logique à toute épreuve. Puis il passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'AGENCE INORD

M. le Maire propose de désigner Monsieur Alexandre RASZKA en tant que représentant titulaire à l'Agence INord et Monsieur Xavier SUDZINSKI comme son représentant suppléant. Il demande s'il y a des remarques puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

M. Alexandre RASZKA remercie M. le Maire, puis indique qu'ils vont passer à l'adoption du règlement budgétaire et financier.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle norme comptable M57, il rappelle qu'ils étaient quelques-uns en octobre 2023 à adopter le règlement budgétaire et financier qui était applicable au 1^{er} janvier 2024. Il convient en ce début de mandat, d'adopter un règlement budgétaire et financier préalablement à toute décision budgétaire et financière.

Il ajoute qu'ils n'ont pas révolutionné l'exercice et que tout le monde a pu prendre connaissance du document qui a été proposé. Il conçoit qu'ils n'ont peut-être pas eu le temps de tout lire mais il encourage les nouveaux élus à le faire, car c'est une bonne base pour appréhender les finances publiques communales.

Il explique que, parmi les quelques modifications qu'ils ont apportées, il y a notamment la présentation d'un bilan des autorisations de programme avant chaque décision budgétaire pour un point d'avancement. Comme cela, ce sera l'occasion d'avoir une information sur les autorisations de programme en cours. Enfin, il y a eu une révision des taux sur le provisionnement des admissions en non-valeur : plus les « dettes » qui leur sont dues sont anciennes, plus ils seront censés les approvisionner dans la totalité. Il précise que c'est juste un ajustement qui permet d'anticiper l'éventuelle admission en non-valeur. Il demande s'il y a des remarques puis passe au vote.

Décision du Conseil : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

M. le Maire passe la parole à M. le 1^{er} adjoint.

M. le 1^{er} adjoint remercie les services communaux qui, compte tenu des délais courts, ont su se montrer disponibles et réactifs. Ensuite, il présente le DOB, puis demande s'il y a des questions.

Madame Carole MILLET a une question concernant l'école du centre. Ils parlent de ligne budgétaire mais aussi d'enfants. Il y a une très grande attente des parents d'élèves et de l'équipe éducative pour cette rénovation. Elle demande s'ils ont une solution concrète en attendant car cela va prendre du temps : une solution de relogement ? parce que l'école est insalubre donc les parents s'en plaignent et n'en peuvent plus.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de solution toute faite. Ils n'ont même pas vu le projet de réhabilitation donc ils ne peuvent pas se positionner aujourd'hui. Ils sont bien conscients des problèmes de l'école actuelle donc ils vont réfléchir à trouver les solutions les mieux adaptées parce que bien sûr l'important c'est l'enfant. Mais aujourd'hui ils ne veulent pas non plus s'engager sans connaître les tenants et les aboutissants. Il explique qu'ils vont prendre un peu de temps et prendront les décisions par rapport à ça.

Monsieur Bruno BIADALA rebondit pour indiquer que cela concerne 110 enfants et 6 classes donc c'est 6 classes à déplacer, ce n'est peut-être pas impossible à faire.

M. le Maire répond qu'ils ont bien conscience de cela et ils s'inquiètent surtout de la baisse du nombre d'enfants dans les écoles donc là aussi peut-être qu'à un moment il y aura une réflexion et Monsieur le sous-préfet qui a rencontré l'ensemble des maires la semaine dernière a bien dit qu'il prendrait en compte le nombre d'enfants par classe pour adapter les subventions à venir. Il faut être vraiment conscient de ça et ils ne feront pas de projet démesuré s'ils ne sont pas sûrs d'avoir les subventions adéquates.

M. Thibault LEFEVRE souhaite revenir sur l'abandon de la rénovation des services techniques. Il ne s'agissait pas uniquement d'une rénovation thermique, cela concernait aussi l'accessibilité du public et les conditions de travail des agents. Il rappelle qu'il y a une prime d'assurance qui était censée être versée, laquelle était assujettie à un ordre de service qui prévoyait une somme de 200 000 euros, donc il demande si l'abandon du projet est lié à la perte de cette rétribution puisqu'il y avait une date limite.

M. Alexandre RASZKA répond que c'est perdu puisqu'il fallait que les travaux soient commencés au 15 mars.

Mme Brigitte DUC rappelle que c'est l'équipe de Thibault LEFEVRE qui était en poste à cette date.

M. Thibault LEFEVRE rappelle qu'il y avait une assistance maîtrise d'ouvrage, que le marché a été lancé dans les temps, malheureusement il n'y a pas eu assez de réponses. C'est une procédure d'appel d'offre et ils savent tout autant que lui comment cela fonctionne. Malheureusement en cette période-là il y a eu très peu de réponses alors ils n'ont pas pu les analyser avec l'échéance électorale qui est intervenue. Il demande simplement que vont devenir les 200 000 euros, s'ils vont être versés ou perdus.

M. Alexandre RASZKA répond que la première partie de l'indemnisation a été versée après le sinistre. L'ancienne municipalité a fait acheter le dispensaire de Lorette pour déplacer les services techniques il y a au moins 3 ans et depuis, rien. Il ajoute qu'au final, l'ancienne municipalité est revenue à la solution de départ qui était de réhabiliter les locaux qui avaient fait l'objet d'un incendie. Il explique qu'il y avait un solde qui devait être versé une fois les travaux terminés et malheureusement ils sont hors délai. Par ailleurs, l'ancienne municipalité avait estimé ce projet à 330 000 euros et les offres chiffrent le double. Ils n'ont donc pas les moyens de payer cela mais ils trouveront sans doute d'autres solutions pour les services techniques, y compris, pourquoi pas, la reprise du projet du dispensaire de Lorette.

M. Thibault LEFEVRE rappelle que les offres anormalement hautes ne dépendaient pas de la municipalité. Il ajoute que l'achat du bâtiment sur la route de Bernissart avait été acheté environ 150 000 euros, il y a eu une réévaluation domaniale qui a été faite l'année dernière au moment de la proposition de la vente, qui est largement au-delà du prix d'achat.

M. Alexandre RASZKA répond qu'ils ont intégré les terrains qui appartiennent à la ville, qui sont à l'arrière alors la plus-value qu'ils annoncent, elle n'est pas sur le seul bâtiment, mais sur l'ajout d'une parcelle de terrain à l'arrière.

M. Grégory LELONG tient à remercier aussi les services municipaux qui tiennent la barque sur ce type d'opération sur les questions budgétaires ; il tient à remercier aussi tous les nombreux acteurs qui ont permis, pendant de nombreuses années, de limiter les dépenses municipales parce qu'il y a eu un gros travail depuis ces nombreuses années. Là où M. le Maire parlait du contexte international et national, il explique qu'ils ont entendu encore aujourd'hui la question de la revalorisation notamment, du coût sur le gaz qui risque de les impacter fortement. Il demande donc s'ils anticipent cette question d'augmentation des fluides qui risquent d'avoir un coût assez important en tout cas sur le budget futur.

Il s'interroge également sur le fait que la nouvelle équipe n'ait eu connaissance de la préparation du budget que le 30 mars alors qu'ils ont quand même été installés le 23 mars dernier. Il rappelle que la nouvelle municipalité est là, qu'elle a la main sur les services et a la capacité d'avoir les informations. Il s'étonne donc quand même sérieusement sur leurs capacités et sur le peu de propositions qui ont été faites. Il espère qu'avant le vote du budget, il y aura des propositions sérieuses sur ce sujet. Il se rappelle que c'est au 30 avril maximum le vote du budget. Il tient à souligner également qu'ils ont, heureusement, le maintien des dotations de l'État depuis de nombreuses années qui leur permettent d'avoir aussi une vision un peu plus claire en tout cas sur la suite, contrairement à d'autres communes voisines qui peuvent être particulièrement impactées. Sur le maintien des taux, il explique qu'heureusement qu'ils maintiennent puisqu'ils peuvent voir que dans le cadre de ce document ils ont une augmentation des bases de 0,8. Les condéens vont être impactés par cette hausse malgré tout, donc heureusement qu'il n'y a pas d'augmentation.

Il revient sur les emprunts : il est heureux aussi de voir qu'il y a quelque chose d'important qui est noté, que la commune s'est donc désendettée sur la période, donc globalement il observe une baisse assez concrète sur cette question d'endettement. Il revient sur l'audit envisagé par la nouvelle municipalité : il demande combien cela va coûter. Il parle ensuite de la phrase « moyens dégagés en termes de fonctionnement », il comprend qu'ils vont retirer certainement ailleurs des moyens ; il demande s'ils ont la possibilité d'indiquer lesquels. Il rappelle que, certes la pyramide des âges dans la collectivité, va permettre justement d'avoir

une petite bouffée d'air sur l'année 2026 en termes de dépenses de personnel mais a priori, dans leur programme, ils envisageaient la mise à disposition de nouveaux services. Il demande donc quelles vont être les marges de manœuvre là-dessus et s'ils ont déjà réfléchi à cela. Il attend avec impatience leur budget qui sera voté à la fin du mois prochain.

M. Alexandre RASZKA répond que les marges de manœuvre sont celles que l'ancienne équipe a laissées. Sur l'audit, comme il l'a dit tout à l'heure, les modalités et les acteurs de cet audit n'ont pas encore été définis. Quant aux arbitrages sur le projet de budget qui leur a été remis, il l'a dit, ils ont pris des décisions qui semblaient urgentes en matière d'investissement. Il explique qu'ils prévoient une décision modificative du budget qui n'a pas encore été votée, mais compte tenu des délais, ils ont préféré prendre le temps de revoir ensuite la ventilation des dépenses en particulier s'agissant du fonctionnement.

M. Grégory LELONG demande quels sont les moyens dégagés.

M. Alexandre RASZKA répond qu'ils verront les moyens qu'ils pourront réorienter pour les dégager dans d'autres directions.

M. Thibault LEFEVRE indique qu'il a parcouru aussi ce document. Il a pu relever notamment un point qui lui tenait à cœur vis-à-vis de ses anciennes attributions d'élus, notamment. Lors de la campagne, la nouvelle équipe a parlé d'un projet pluriannuel sur la voirie, qu'ils ne souhaitent pas faire de l'urgence mais qu'ils avaient déjà travaillé sur un plan pluriannuel de rénovation des voiries. Il voit 200 000 euros provisionnés pour la voirie au titre de l'année 2026. Il demande donc s'ils ont déjà des pistes, des zones identifiées. Enfin il y a une première phase de la rue du Moulin qui a été faite lors de leur mandat, la deuxième phase était prévue s'ils étaient élus majoritaires. Il demande donc si la nouvelle équipe envisage de poursuivre cette phase 2 de la rénovation de la rue du Moulin et s'ils peuvent leur apporter une réponse lors d'un prochain Conseil.

M. le Maire rappelle que ce budget, c'est le budget qui a été fait par l'ancienne équipe municipale : sur les 200 000 euros, il y a déjà 135 000 euros de ponctionnés justement sur la première phase de la rue du Moulin. Ils ne peuvent pas dire aujourd'hui s'ils vont continuer ou pas. Il rappelle que cela fait 10 jours qu'ils sont installés donc ils ne peuvent pas aller plus vite que la musique : ils ne peuvent pas faire en 10 jours ce qui n'a pas été fait en 12 ans. Il explique que les voiries sont une priorité pour les condéens, qu'ils vont aussi travailler avec les communes voisines et notamment sur les voiries qui appartiennent aux 2 communes parce qu'il est important de se mettre d'accord pour pouvoir faire une voirie en commun et notamment sur la rue de la Chaussiette parce que cette rue, elle est avec d'un côté les condés et de l'autre côté vieux-condéens. Pour les habitants, c'est urgent qu'ils puissent travailler ensemble pour que la voirie soit faite pour tout le monde. Il ne dit pas non plus que la rue de la Chaussiette sera prioritaire. Il explique qu'avec l'adjoint aux travaux, ils vont s'y atteler et ils réaliseront le PPI sur 6 ou 7 ans, comme annoncé.

M. Thibault LEFEVRE indique qu'il ne va pas revenir sur les 12 années puisqu'il n'a pas été élu pendant 12 ans. Simplement sur les 6 ans, il y a quand même plus d'un 1 000 000 d'euros à l'échelle communale qui ont été investis donc il n'y a pas rien qui a été fait, il tient quand même à le souligner. Lors de l'audit avec les agents, ils pourront en discuter avec eux : ils ont mis plus de 40 tonnes d'enrobé à froid.

Ce n'était pas un non-souhait de la collectivité. Si on avait eu le budget, les 8 000 000 d'euros nécessaires pour refaire l'ensemble des voiries, on l'aurait fait. Il y a des choix politiques, il y a eu des stratégies. Ensuite concernant la revue de projet avec Valenciennes métropole, est ce que ça va prendre en considération le projet du NPNRU le Coq ? Est-ce que c'est ce projet qui est visé ? Est-ce qu'il y a des réductions notamment de travaux qui seront éventuellement envisagées, notamment dans les voiries ou sur les espaces publics ou sur le parvis de l'école maternelle ? Il imagine bien qu'ils répondront une fois le tour d'horizon fait mais est-ce que des choses sont ciblées ? Il a conscience que cela fait peu de temps qu'ils sont élus majoritaires, toutefois, ça fait quand même 12 ans qu'ils sont dans l'opposition et qu'ils peuvent avoir un regard.

M le Maire répond qu'on ne parle pas de réduction des aménagements, on parle d'une redéfinition. Et notamment il aimerait qu'on puisse prendre en compte quand même les démolitions à venir et notamment celles qui vont concerner les associations utilisatrices des locaux sur le Coq pour qu'on puisse leur retrouver un moyen d'exister parce que ce sont des associations hyper attractives. Des discussions auront lieu avec le président de Valenciennes qui nous a assuré de son écoute et de la possibilité de faire évoluer certains projets. Il y a aussi quelque chose de prégnant au niveau de la municipalité, enfin de la ville de Condé et des habitants, c'est l'aire de grand passage des gens du voyage parce qu'on ne peut pas se contenter d'un deal, parce qu'un deal au niveau d'une gestion communale ça n'existe pas. Soit il y a une délibération, soit il n'y en a pas, mais un deal ça n'existe pas. On va rediscuter avec le président de Valenciennes métropole parce qu'il est important de faire en sorte que les gens de Macou n'aient pas à assumer le fait d'avoir eu un deal qui amène l'air de grand passage derrière chez eux et qui fait baisser le prix de leur maison.

M. LELONG intervient pour témoigner que sa maison a été vendue cet été à un prix beaucoup plus important.

M. KHALIL trouve ces propos discriminants, ce à quoi M. le Maire répond que ce n'est pas discriminant du tout et qu'il a toujours été pour permettre aux gens du voyage de se loger mais pas n'importe où ni n'importe comment. Il rappelle qu'ils avaient été les seuls à poser cette question en conseil municipal où il n'y a pas eu de débat parce que le maire de l'époque n'a pas souhaité le faire. Il estime que la situation trouvée n'était pas la meilleure.

M. LEFEVRE demande ce qui est envisagé comme discussion avec le président de l'Agglo.

M. le Maire répond qu'il le saura le moment venu et ne peut pas s'avancer sur des discussions qui n'ont pas encore eu lieu.

Propos inaudibles.

Mme MILLET souhaite revenir sur la refonte du personnel et espère que cela sera fait dans la transparence et en tenant compte des compétences de chacun.

M. le Maire explique qu'il y aura des discussions avec chaque agent pour mettre les bonnes personnes à la bonne place. Il y aura aussi une réorganisation qui sera faite sans les pôles et dans le cadre des instances dédiées.

M. LELONG se questionne tout de même sur les personnes qui sont revenues a priori sans respecter les réglementations et notamment le passage devant un médecin du travail. Il y a

aussi des questions sur le positionnement dans le cadre de la filière de certains agents qui ne sont pas en adéquation.

M. le Maire répond qu'il n'a pas de leçons à recevoir quand on voit comment se trouve le personnel aujourd'hui. Les agents seront plus heureux au travail qu'ils ne l'étaient avec eux.

M. LELONG revient sur les voiries et demande si ce qui est inscrit est acté ou pas.

M. le RASZKA répond qu'il s'agit d'un rapport d'orientation budgétaire ce n'est pas le budget. *Inaudible*. Ce n'est pas en 10 jours de mandat que le budget sera ciselé. Par exemple, on ne va pas suspendre le projet de la Salle Saint Exupéry, on sera obligé d'aller au bout de ce projet tel que vous l'avez prévu mais ce n'est pas notre choix.

Mme MILLET demande s'ils ont eu les études sur l'école ce à quoi Monsieur le Maire répond que non.

M. LELONG dit que les documents sont dans les services et rappelle qu'on va dépasser un certain seuil, il y a donc la question du jury qui doit être remonté.

M. le Maire précise que des réunions de travail seront prévues en dehors du Conseil Municipal avec les élus qui pourront donner leurs opinions. Il désire que tout se passe le mieux possible dans l'intérêt des condéens.

Décision du Conseil : Le conseil prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

La séance du Conseil Municipal est close à 20 heures 40 minutes.

Le Maire

Joël BOIS

A blue ink signature of Joël BOIS, consisting of a stylized 'J' followed by several loops and a long horizontal stroke.

Le secrétaire de séance

Akim KAZDABI

A blue ink signature of Akim KAZDABI, featuring a stylized 'A' and 'K' followed by several loops and a long horizontal stroke.